

ENVOI EN LIGNE DU DOSSIER POUR POURSUIVRE DES ETUDES A CARACTERE SCIENTIFIQUE EN 7^{ème} PREPARATOIRE

Conditions d'admission :

Pour pouvoir poursuivre des études à caractère scientifique ou mathématique en 7^{ème} préparatoire, tout futur étudiant doit remplir les conditions de base suivantes :

- Etre titulaire d'un BAC C ou D ou assimilé ;
- Transmettre par mail un dossier complet du 25 janvier au 29 janvier 2021 ;
- Si l'étudiant est présent sur le territoire belge avant le 10 septembre, celui-ci devra suivre les cours dès cette date. Après cette date, l'élève se présentera au secrétariat dès son arrivée et ce jusqu'au 30 septembre.

Aucune dérogation d'arrivée tardive ne pourra être accordée au-delà de cette date.

Procédure à respecter pour rentrer votre dossier :

Le dossier de l'étudiant devra comprendre :

1. La fiche ci-jointe de demande d'inscription (mathématique ou sciences) dûment complétée ;
2. Une photocopie des documents d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
3. Une photocopie du baccalauréat ou du relevé de notes ;
4. Une photocopie de l'équivalence ;
5. Une photocopie des attestations d'années d'études effectuées après le baccalauréat.

Lorsque ces différents documents seront en la possession du demandeur, ils seront transmis du

25 janvier 2020 au 29 janvier 2021 **PAR MAIL UNIQUEMENT** à l'adresse mail suivante : eleves@saintbar.be

Il est donc inutile de téléphoner ou de se présenter au Collège. Aucune information supplémentaire ne sera transmise et aucune personne ne pourra être reçue physiquement.

Il sera alors procédé à la vérification et l'analyse du dossier.

Au terme de celles-ci, une réponse favorable ou défavorable sera communiquée via le site du Collège dès le 14 mars 2021.

Pour les dossiers acceptés, **A PARTIR DU LUNDI 21 MARS 2021 JUSQU'AU VENDREDI 31 MARS 2021**, la personne responsable de l'étudiant en Belgique pourra communiquer son adresse postale pour récupérer la préinscription moyennant la somme de 125 € à verser sur le compte BE40 3400 7110 3563 en mentionnant le nom et le prénom de l'élève en communication.

Cette somme sera déduite du minerval de 1046 € qui sera payé en liquide également au moment de l'inscription.

Durant cette même semaine la reconduction d'inscription pourra être reprise.

Au-delà de cette date, aucun document ne sera remis au responsable de l'étudiant.

S'il s'agit **d'une reconduction** d'un dossier introduit pour l'année 2019-2020, il suffit d'envoyer un courrier à l'adresse mail eleves@saintbar.be en précisant le nom, prénom et date de naissance de la personne et envoyer une copie de la préinscription.

Mise en garde :

1. Nous attirons votre attention sur le fait que la délivrance d'une préinscription n'entraîne pas automatiquement l'octroi d'un visa d'études pour la Belgique, car celui-ci relève des autorités compétentes. Au cas où l'étudiant n'obtiendrait pas son visa, la préinscription sera remboursée ou reconduite pour l'année suivante (la reconduction ne peut se faire qu'une seule fois).
2. Afin que le dossier puisse aboutir dans les temps, il est fortement conseillé de prendre rendez-vous à l'Ambassade dès transmission du document de préinscription. Sachez également que les horaires des bureaux sont réduits en été !

Le directeur,

J-M DRIESKENS

FICHE POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION EN
7° SPECIALE SCIENCES (7B)
12 heures de mathématiques- 18 heures de sciences
Année scolaire 2021-2022

NOM (en majuscules) :

Prénom(s) : (en majuscules)

Date et lieu de naissance :

Numéro de GSM :..... Adresse mail :.....

CURSUS SCOLAIRE

BAC

Date de l'obtention :

Options :

Mention :

(*)

Nombre d'heures par semaine de

mathématiques :

chimie :

biologie :

physique :

EQUIVALENCE

(Equivalence ou avis favorable reçu

- date de l'obtention

- équivalence type long, secteur

- équivalence type court, secteur

(*)

Demande d'équivalence introduite (envoyer la preuve de cette introduction)

(*)

(*) document officiel à joindre

PARCOURS ENTRE LE BAC ET AUJOURD’HUI (études, travail, ...)

A rédiger comme l’exemple donné ci-dessous:

Année d’obtention	Secteur	Réussite : oui ou non
2019-2020	Bac	Oui
2020-2021	Première année en gestion	Oui (*)
Ou 2020-2021	Travail : Technicien de laboratoire	/

Année	Secteur	Réussite : oui ou non
20.... - 20...	Bac	Oui
20... - 20...		

(*) Document officiel à joindre

PROJET D’ETUDES POUR L’ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 (après la 7°) :

NB : En Belgique, à partir de septembre 2017, la réussite d’un examen d’admission est obligatoire

pour accéder aux études de médecine (université). Il en est de même pour les études de dentisterie à partir de septembre 2018.

Fait à

Date

SIGNATURE DE L'ETUDIANT